



DE LEUGHENAER

Bulletin du Lions club Dunkerque Jean-Bart

1400 e statutaire du lundi 11 octobre 2021

Comment allons-nous payer notre cotisation ?

Le gouverneur du 103 Nord souhaite changer la façon de payer la cotisation afin que chaque Lion puisse bénéficier d'une défiscalisation. Marc Legros a évoqué le sujet hier.



C'est à la fois simple et complexe, au point qu'on en vient à parler d'usine à gaz ... La cotisation s'articule en deux parties ; la première, réclamée tous les six mois par le District, incluant le national et l'international, devrait dans la nouvelle formule, être payée directement par les Lions au District qui en échange adresserait un Cerfa de 108 € par an aux intéressés, déductible des impôts au titre des associations. La deuxième partie de la cotisation concerne les repas qui pourraient être payés directement et individuellement au restaurateur. Notre président, Marc Legros, donne à chacun des membres de



Jean-Bart, jusqu'au 25 octobre pour se prononcer sur la nouvelle formule, tout en indiquant que notre budget de fonctionnement sera forcément amputé et qu'il faudra trouver des solutions pour y remédier... Il faudra aussi avoir l'opinion du trésorier sur la défiscalisation qui ne semblait pas possible jusqu'ici et qui est globalement plafonnée. Bref, il reste semble-t-il du chemin à faire...

Les manifestations à venir

La commission « Manifestation » s'est réunie hier juste avant la statutaire et il en ressort que le club reprend l'opération brioches de Noël, gérée par Jean-Michel Le

Merlus. Petites mains, bienvenues. La chapelle de Malo sera également relancée. Romain Bédu reste prudent sur les risques de recrudescence de l'épidémie et les éventuelles mesures administratives mais, pour lui, seul le coût des invitations pourrait présenter un risque financier... La soirée œnologique, est pour sa part reportée. Jacques Minet a contacté Force 9 pour la journée de la vue et s'est rendu compte que la volonté de faire n'y était pas.

Bonne nouvelle

Francis Vermeulen étant d'accord pour intégrer le club, deux dates lui seront proposées pour son intronisation : le 22 novembre ou le 6 décembre, au choix.

Après avoir souligné que le club n'avait pas de 1^{er} vice-président, le président a sonné la cloche de fin de séance à 22h10. La réunion a permis de bons échanges et, comme aurait dit autrefois Jean Nohain, « c'était bien sympathique » !

Il y eut une innovation dès le début avec les jetons de loto de grand-maman Legros qui ont permis de placer les convives, selon la loi du hasard.

Le chef du protocole a donné lecture du menu : dariole de lieu au crabe et crevettes, langue de veau sauce charcutière, et une assiette composée en dessert. Seize à table.

Toujours fidèle au domaine de Cassagnoles, Mme Staelen a fait servir un Côte de Gascogne blanc 2019 Colombard-Sauvignon et un rouge plaisir 2019.

PS : Hier soir, Bernard Baelde était couché avec de la fièvre...

Jean-Claude Gabant



